

**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 25 MARS 2011**

- 017/2011 : "subvention exceptionnelle pour la Confrérie St Vincent"

SUBVENTION A L'ASSOCIATION DE LA CONFRERIE SAINT VINCENT

M. MEUNIER présente le rapport.

Par courrier en date du 22 février 2011, l'association « Confrérie Saint Vincent » nous sollicitait afin d'obtenir une subvention exceptionnelle de 1500 € (payable sur deux exercices) pour l'installation d'un rucher à la Croix Boissée.

Le Vice-président du Syndicat des apiculteurs du Val d'Essonne installerait dans un premier temps ses propres ruches et servirait de parrain aux membres de l'association afin de les former. Dans un second temps, les membres formés reprendraient les essaims.

L'association sollicite donc une subvention exceptionnelle pour l'achat de divers matériels (vêtement de protection...).

Il est donc demandé au Conseil de délibérer afin d'accorder une subvention à l'association « Confrérie Saint Vincent » à hauteur de 1000 € pris sur l'exercice 2011.

Une subvention complémentaire de 500 € sera proposée ultérieurement.

Considérant le projet de la « Confrérie Saint Vincent » d'installer un rucher à la Croix Boissée.

APRES DELIBERATION, le Conseil Municipal, **Par 27 VOIX POUR et 2 ABSTENTIONS** (Mme BERGER-JUBIN et M. GUERIN).

ACCORDE une subvention à l'association « Confrérie Saint Vincent » à hauteur de 1 000 €

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2011.

Etréchy ensemble et solidaires